

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec  
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4  
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760  
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : [info@spbq.ca](mailto:info@spbq.ca)  
Site Internet : [www.spbq.ca](http://www.spbq.ca)



## Mot du président



Photo gagnante du concours

Bonjour à toutes les productrices et à tous les producteurs de bleuets sauvages,

### PAS DE TAXE AMÉRICAINE!

Félicitations à tous celles et ceux qui se sont impliqués dans ce dossier, que ce soit les professionnels des deux paliers du gouvernement, en passant par ceux qui ont témoigné pour nous (Gilbert Lavoie), et ceux qui ont rempli le formulaire de données sur la production que l'on a demandé à la toute dernière minute.

Merci particulièrement à Pierre-Olivier Martel du MAPAQ que j'ai contacté sur l'heure du souper, quelques minutes après avoir appris qu'il fallait envoyer de l'information sur les récoltes. Moi et Pierre-Olivier, nous nous sommes divisé les coopératives pour toutes les contacter, étant donné que ce sont de gros producteurs de bleuets.

À 20 h 00, j'avais contacté toutes les coopératives choisies sauf une, tout ça avant de souper. Le lendemain, ils envoyaient leur formulaire à Pierre-Olivier pour vérification, puisque ces formulaires devaient être bien remplis, et en anglais, avant de parvenir à destination.

Lors de la dernière rencontre concernant la conclusion de l'enquête américaine, j'ai demandé au représentant des gouvernements qui payera la facture des cabinets d'avocats américains et canadiens et ils m'ont répondu que ce sont les gouvernements qui défraieront les coûts de ces deux cabinets d'avocats. Un autre merci pour ces professionnels qui ont pris la situation en main.

Dans un second temps, je veux également remercier trois personnages qui m'ont aidé à rédiger les textes qui vous ont été présentés dans le dernier numéro du mois d'octobre 2020.

Il s'agit de monsieur Yves Lefebvre pour l'article sur la Financière agricole du Québec, de monsieur Gilbert Lavoie pour l'article sur la taxe américaine que l'on voulait imposer aux producteurs de bleuets du Canada et de monsieur Pierre-Olivier Martel pour l'article sur la mouche du bleuets.

Merci à vous trois pour l'aide apportée afin d'offrir aux productrices et producteurs, une information des plus intéressantes possible.

### DES NOUVELLES SUR LES DOSSIERS EN COURS

#### Protectionnisme américain et taxe sur les bleuets canadiens

Les importations de bleuets aux États-Unis semblent beaucoup moins dommageables pour l'industrie américaine que ce que prétendent les producteurs américains puisque le cycle de production ne couvre pas la même période de l'année et le chevauchement de ces cycles de production avait un faible impact sur le prix.

Selon les discussions des intervenants aux audiences de la Commission du commerce international des États-Unis, ce serait plutôt l'augmentation de la production faite par les producteurs américains eux-mêmes qui aurait fait baisser les prix. Leur propre production aurait passé de 443 à 683 millions de livres entre 2011 et 2019, ce qui ferait baisser leurs revenus de 1,85 à 1,35 \$ la livre en moyenne. Une augmentation de la production, lorsque la demande des consommateurs ne suit pas, a pour effet de faire baisser les prix (on en sait quelque chose).

Lors de ces audiences, il y aurait eu très peu de discussions sur les bleuets sauvages congelés.

#### Contrat de location de ruches d'abeilles

Le comité pollinisation a terminé la rédaction d'un formulaire que vous retrouverez en annexe, pour celles et ceux qui seront intéressés à l'utiliser. Pour ceux qui utilisent des bourdons, il serait temps de voir à faire vos commandes pour la saison 2021.



#### Dans ce numéro :

Mot du président	1
Concours de photos de bleuetière	19
Infos-Recherches	20
Webinaires bleuets	23
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	23
La Financière agricole du Québec vous informe	24
Prix récolte 2020 et définitions des catégories	25
Réseaux sociaux	26
Site Internet du SPBQ	26
Affiche « Zone de biosécurité »	26
En pièces jointes	27

### La mouche du bleuets

Des réunions ont eu lieu avec des intervenants du milieu pour planifier les interventions et le repérage des endroits où la mouche a été repérée, pour bien connaître l'expansion que pourrait prendre la population de cet insecte invasif.

Plus d'informations vous seront présentées lors de la Journée Bleuets tenue virtuellement le 17 mars. Notez que vous devez vous inscrire à l'avance.

### Biosécurité

Des pourparlers ont encore eu lieu pour planifier les moyens qui seront offerts et comment répartir l'aide financière qui pourrait être offerte.

Le projet que votre syndicat avait présenté au ministre tient toujours la route, mais nous n'avons pas reçu de réponse. Il pourrait être introduit dans un ensemble de programmes présentés aux producteurs.

### Vérification des prix finaux 2017-2018, ne reste plus qu'à procéder

Incroyable mais vrai, cet interminable marathon est terminé et la lettre-mandat a été signée par les parties. Le processus de vérification va pouvoir commencer, si c'est la volonté des futurs administrateurs après les assemblées générales annuelles. Reste à espérer que les administrateurs élus ne décident pas d'annuler cette vérification, ce serait un énorme travail de gaspillé. Et pour s'assurer que cette vérification soit effectuée et que les productrices et producteurs puissent savoir s'il leur revient des sommes d'argent pour les récoltes 2017-2018, ils devront mettre leur confiance dans des administrateurs qui termineront le travail commencé.

Pour ma part, je peux vous affirmer avoir une équipe d'administrateurs sans aucun intérêt qui est aussi déterminée que moi à arriver un jour à ce que les productrices et producteurs de bleuets reçoivent vraiment leur part de tous les bénéfices engendrés par la vente de **leurs bleuets**. Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est le comportement de quelques rares producteurs qui s'amusent à discréditer leur syndicat. Les démarches entreprises pour savoir si nous avons reçu un juste prix en 2017-2018 semblent leur faire mal, comme s'ils étaient torturés.



Photo gagnante du concours

Pourtant, si les administrateurs sans aucun intérêt parviennent à faire en sorte que les moins bien payés des producteurs reçoivent plus d'argent, c'est automatique que ceux qui profitent d'avantages divers (chèque de rabais d'usage et autres) recevraient plus eux aussi. Alors, pourquoi s'acharner à discréditer gratuitement celle et ceux qui travaillent très fort pour augmenter la quantité de billets de banque dans les poches de toutes les productrices et tous les producteurs de bleuets sauvages du Québec?

### Programme de paiements anticipés

Suite à certaines informations recueillies sur les réseaux sociaux où on faisait mention que le PPA aurait pu disparaître, j'ai appelé à Longueuil, aux bureaux de l'Association des producteurs de pommes, puisque ce sont eux qui gèrent le programme.



Photo gagnante du concours

Je connais bien les employés de cette association pour leur avoir rendu visite à plusieurs reprises lorsque je me rendais à Longueuil pour des assemblées du Conseil général de l'UPA puisque leurs bureaux sont situés dans l'édifice de l'UPA. Une représentante des producteurs de pommes m'a retourné mon appel à la toute fin d'une réunion où trois administrateurs étaient avec moi et j'ai pu lui parler en présence de ces administrateurs. Première question que je lui ai posée : « - *Le programme est-il en danger de disparaître?* ». Ce à quoi elle m'a répondu : « - *Pas du tout monsieur Gobeil, pourquoi cette question?* » et j'ai dû lui expliquer ce que j'avais vu sur les réseaux sociaux. Elle m'a alors confirmé qu'il n'avait jamais été question de supprimer ou modifier ce programme et que s'il survenait quelques changements que ce soit, le SPBQ en serait avisé en premier. Elle m'a informé que les formulaires seraient disponibles vers la fin de mars.

Pour celles et ceux intéressés par cette aide, vous pouvez contacter le Club Conseil Bleuets. Le service est gratuit pour les producteurs, car c'est votre syndicat qui assume les frais engagés par le Club Conseil Bleuets.

### WBANA-Canada

J'ai presque fait l'autopsie de la WBANA-Canada pour que l'ensemble des administrateurs comprenne tout ce qui se trouve dans cette organisation. Je crois sincèrement que cela vaut la peine d'expliquer la situation aux propriétaires du Syndicat.

Pour la saison 2018, la WBANA a fait parvenir une lettre aux transformateurs leur demandant une contribution de ¼ de cent la livre, ce qui donnerait un prétexte aux transformateurs pour ne pas respecter la convention de mise en marché qui prévoit à l'article 11.02 que les transformateurs doivent faire parvenir au SPBQ un chèque fait à l'ordre de la WBANA-Canada équivalent à ½ cent, pour chaque livre de bleuets reçue ou achetée des producteurs.

Or, les transformateurs ont refusé en 2018 de verser ½ cent à la WBANA. Ils ont plutôt versé ¼ de cent sur une contribution **obligatoire** de ½ cent. Puis, la WBANA demande au SPBQ de verser une contribution **volontaire** de ¼ de cent la livre pour la récolte faite en 2018, sur le territoire du Plan conjoint.

Les dirigeants de votre syndicat ont rencontré les deux plus importants transformateurs de bleuets au Québec et ils nous ont donné tous les deux la même raison de ne pas payer ½ cent, comme la convention l'oblige.

Rapport de leurs propos : il ne faut pas trop donner d'argent à la WBANA pour ne pas faire de la publicité pour un transformateur qui ne verse plus de contribution à la WBANA; Oxford s'étant retiré de la WBANA.

Alors, si la WBANA a réduit de ¼ de cent la contribution **obligatoire** des transformateurs, pourquoi continuerait-elle à demander une contribution **volontaire** au SPBQ? Le SPBQ a donné pendant plusieurs années ¼ de cent la livre, donc  $\frac{1}{4} - \frac{1}{4} = \text{zéro}$ . Pourquoi s'acharner à essayer de récupérer une contribution **volontaire** de ¼ de cent et réduire une contribution **obligatoire** de ¼ de cent? Si le SPBQ avait remis ¼ de cent à la WBANA pour la récolte 2018, ce serait contre la volonté des deux plus gros transformateurs qui nous ont dit qu'il ne fallait pas trop donner d'argent à la WBANA pour ne pas faire de publicité pour Oxford. Plus on fouille, plus c'est ridicule toute cette affaire.

Dans une lettre, le directeur général de la WBANA-Canada a affirmé que le SPBQ avait demandé une facture à la WBANA, ce qui est faux. De plus dans une autre lettre, il affirme que les producteurs ont accepté de verser un minimum de ¼ de cent. Il n'a jamais été en mesure de me fournir de preuve de tout cela. Dans cette même lettre, il affirme « - *Nous cherchons des sources de financement pour aider à payer un facilitateur* ». Il réduit la contribution **obligatoire** des transformateurs et se cherche des sources de financement, le tout dans la même lettre, faut le faire!

De plus, dans les *Règlements de la WBANA-Canada*, il est écrit « *Tout membre transformateur du Canada doit verser ½ cent sur toutes les livres de bleuets traités dans le Canada* ». Les transformateurs du Québec n'ont voulu verser aucune somme d'argent sur la récolte 2020, sous prétexte que la WBANA est à revoir son organisation. Pourquoi ce ½ cent prévu à la convention ne serait pas versé au SPBQ, en attente de savoir ce que la WBANA fera? Nous pourrions faire de

la publicité sur les bleuets qui ne sont pas arrosés avec des insecticides et les biologiques produits presque exclusivement au Québec, une plus-value pour nos bleuets. Le SPBQ pourrait se charger de faire de la promotion avec la contribution obligatoire de ½ cent que les transformateurs doivent verser à la WBANA, selon la convention.

Quand les choses se sont compliquées avec la WBANA?

Après une rencontre avec le directeur général de la WBANA où il avait déclaré faire de la promotion dans onze pays et pour certains de ces pays, c'était deux ou trois entreprises qui se seraient montrées intéressées à acheter des bleuets sauvages du Canada. Puis, je lui ai demandé ce qu'il faisait quand il trouvait une entreprise dans un autre pays intéressé à acheter des bleuets sauvages, il a répondu « *– Je prends leur carte d'affaires et la remets à tous les transformateurs du Canada* ».

Je lui ai expliqué que le SPBQ a contribué à plus d'un million et demi de dollars pour la recherche de ces nouveaux marchés et que l'on a droit à obtenir plus d'information sur les résultats obtenus, ce à quoi il a répondu « *– Non* ». Je lui explique que la contribution volontaire que les producteurs ont versée à la WBANA pourrait être suspendue si l'on n'obtient pas les résultats d'une recherche de marchés à laquelle on a généreusement contribué volontairement.

Lors d'une récente assemblée, les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution pour demander à la WBANA les états financiers détaillés ainsi que les rapports d'activités, et ce, pour les années 2014 à 2020 inclusivement.

## Recherche

Le conseil d'administration de votre syndicat a reporté l'appui financier fait à la Bleuetière d'enseignement et de recherche pour une période de cinq ans, de 2022 à 2026, au taux de 35 000 \$ par année.

Le chercheur Maxime Paré vous présente un compte rendu des recherches et de l'aide financière obtenue avec la mise de fonds effectuée par votre syndicat.

Un autre projet de recherche est à la phase finale pour les octrois d'aides financières. On attend des nouvelles du CRSNG. La contribution de votre syndicat est de 35 000 \$ par année pour trois ans pour une contribution totale de 105 000 \$. Je vous présente un petit résumé de ce projet de recherche et je vous reviendrai avec plus de détails quand le tout sera officiel.

Le bleuets nain (*Vaccinium angustifolium*) est une culture économiquement importante au Québec et au Canada. La mise à fruit et les rendements dépendent largement du travail des insectes pollinisateurs. Des sommes importantes sont investies chaque année pour la location ou l'achat

de colonies de pollinisateurs commerciaux, principalement l'abeille domestique (*Apis mellifera*) et le bourdon (*Bombus impatiens*). Il existe cependant des lacunes importantes dans nos connaissances sur plusieurs aspects de la pollinisation du bleuet nain par ces abeilles. Ce projet vise à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques qui augmenteront les rendements de la culture du bleuet nain et aideront à optimiser la gestion des pollinisateurs commerciaux. Spécifiquement, 1) nous évaluerons l'impact de la densité de ruches d'abeilles domestiques sur les rendements et la qualité des fruits, 2) nous comparerons la qualité de la pollinisation réalisée par l'abeille domestique avec celle réalisée par les bourdons commerciaux et 3) nous déterminerons la composition (proportion d'abeilles ouvrières et de couvains) et la force (nombre d'abeilles) que doit contenir une ruche afin de réaliser un butinage maximal. Notre projet comportera donc des retombées importantes pour l'industrie apicole, puisque nous évaluerons l'impact de nos propositions (augmentation des densités de ruches, composition et force idéale des ruches) sur la santé et la performance des colonies d'abeilles domestiques. De plus, les autres productions agricoles requérant la location de pollinisateurs commerciaux (pomme, canneberge, etc.) bénéficieront également des retombées scientifiques de ce projet.

### Dossier Coopérative Grand Bleu

Ces derniers jours, beaucoup de commentaires ont circulé sur la demande qu'a faite la Coopérative Grand Bleu (CGB) à la Régie.

Pour expliquer la situation réelle, tel que la CGB l'a expliqué aux administrateurs sans aucun intérêt de votre syndicat, je vais prendre le temps de vous donner toutes les explications nécessaires pour que vous soyez en mesure de bien comprendre la situation et pourquoi votre syndicat appuie cette demande.

Premièrement, c'est la Coopérative Grand Bleu qui va devant la Régie pour une demande de leur part et non de votre syndicat. La CGB est un regroupement d'environ 90 productrices et producteurs de bleuets sauvages dont la majorité de leur bleuetière est située au Lac-Saint-Jean. Ce sont nos confrères et consœurs de l'industrie du bleuet qui désirent se prendre en main et faire eux-mêmes la mise en marché de leurs bleuets.

Tout comme votre syndicat avait appuyé les promoteurs de l'usine Congèlerie Héritier, cette fois-ci c'est la demande de 90 productrices et producteurs qui est appuyée par la direction de votre syndicat.



Photo gagnante du concours

### Les commentaires qui circulent

J'ai remarqué qu'un certain producteur avait déclaré sur les réseaux sociaux que les détenteurs de baux sur terres publiques et TPI étaient obligés de livrer leurs bleuets à une entreprise de la région, puisque selon ce producteur, ce serait une condition écrite dans leur bail. J'ai vérifié cette déclaration et je n'ai trouvé aucun détenteur de bail ayant été en mesure de me confirmer que c'était vrai. Ils m'ont dit que leur bail ne faisait aucunement mention de l'obligation de livrer leurs bleuets dans la région. J'ai ensuite appelé le producteur qui avait prétendu que cette obligation existait pour lui demander s'il pouvait me faire parvenir une copie du bail où il avait vu cette mention. Il a fini par m'avouer qu'il avait vu cela dans sa tête et qu'il n'avait aucune preuve matérielle à me fournir, « pas fort ».

Il faut préciser que les bleuets sur terres privées peuvent être usinés à l'extérieur de la région; cela a toujours été le cas avec la convention tel qu'elle est rédigée. Ce que demande la CGB à la Régie, c'est de permettre à leurs membres qui produisent des bleuets sur terres publiques ou TPI, de pouvoir participer au projet et faire usiner eux aussi leurs bleuets à l'extérieur de la région pour recevoir les bénéfices provenant de la mise en marché de leurs bleuets. Ils désirent avoir les mêmes droits que ceux qui sont sur des terres privées.

### Pourquoi ne se font-ils pas une usine juste à eux et au Lac-Saint-Jean

Selon la demande déposée à la Régie, CGB profiterait d'une opportunité d'affaires intéressante lui permettant de réaliser des économies d'échelle grâce à un partenariat avec un transformateur de canneberges déjà installé dans le Centre-du-Québec, qui dispose déjà d'une usine et d'équipements de transformation. Ces économies profiteraient, à terme, aux producteurs impliqués dans la coopérative. Pour moi, le système coopératif signifie « partage et équité » et ce projet en est la meilleure illustration.

Toujours selon la demande déposée à la Régie, les producteurs sur terres publiques ou TPI qui participent au projet représenteraient environ 3 millions de livres sur une récolte totale, l'an dernier, de 86 millions de livres. Une vraie tempête dans un verre d'eau du côté médiatique. C'est fou tout ce que l'on entend dire et qui est bien loin de la vérité. Rappelons que depuis environ 20 ans, la moyenne récoltée sur le territoire du Plan conjoint a augmenté d'environ 9 millions de livres à tous les cinq ans et on se chicane pour une quantité de 3 millions de livres de bleuets (voir le tableau à la page suivante).

Depuis mon arrivée à la direction de votre syndicat en 2018, nous avons multiplié les démarches pour augmenter les débouchés et améliorer la concurrence au bénéfice des producteurs. Un projet comme celui de CGB s'inscrit tout à fait dans cette tangente et amènerait un développement intéressant et positif pour l'ensemble des producteurs.

### Récolte totale au Plan conjoint

Année	Récolte (lb)	
2020	86 366 898	Moyenne de 69 565 326 lb
2019	68 265 133	
2018	76 802 032	
2017	71 234 087	
2016	107 837 910	
2015	45 158 478	Moyenne de 56 892 808 lb
2014	69 463 761	
2013	24 603 980	
2012	56 392 667	
2011	68 866 069	
2010	12 688 424	Moyenne de 49 192 395 lb
2009	65 137 563	
2008	63 845 138	
2007	38 640 250	
2006	61 002 070	
2005	40 313 117	Moyenne de 32 867 255 lb
2004	42 161 404	
2003	27 227 199	
2002	39 235 683	
2001	45 979 257	
2000	17 490 101	
1999	34 404 039	
<b>Total</b>	<b>1 163 115 260</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>52 868 875</b>	

#### Section IV Territoire couvert par le Plan

**4. Le Plan** vise le bleuets provenant du territoire des M.R.C. de **Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine, du Fjord-du-Saguenay** et des municipalités de **Van Bruyssel, Lac-Édouard, Rapide-Blanc, La Croche, La Bostonnais, La Tuque, Carignan, Lac-à-Beauce** et **Rivière-aux-Rats** dans la M.R.C. du **Haut-St-Maurice**.

**À noter :** Les données surlignées en jaune ne sont pas comptabilisées.

### Le positif de voir ce projet se réaliser

Rappelez-vous quand Oxford Frozen Foods a débarqué au Lac-Saint-Jean avec ses boîtes jaunes, le prix avait augmenté beaucoup et les deux principaux transformateurs avaient suivi l'augmentation des prix. Plus récemment, pour la récolte 2019, un transformateur de la région



Photo gagnante du concours

avait donné 0,10 \$ de plus et l'autre transformateur a renvoyé un chèque à ses producteurs pour égaler le prix. Il est très possible que cela se reproduise et que l'on donne le même prix que recevront les productrices et producteurs les mieux payés; c'est ce qu'on appelle la **concurrence**. Je présume que toutes les productrices et tous les producteurs en seraient gagnants.

Autre fait positif, si on nous ouvre une porte pour sortir du système de contrôle en place au

Québec, on ne sera peut-être pas obligé de ramasser des bleuets jusqu'au 20 septembre en regardant le sol de nos bleuetières couvert de bleuets tombés par terre. C'est le bénéfice net qui se retrouve au sol parce que l'on nous fait attendre avec un système de quota de boîtes pendant que certaines usines traitent des bleuets en provenance du Nouveau-Brunswick.

Avec une nouvelle usine et un regroupement de productrices et producteurs prêts à nous accueillir dans leur projet et à prendre nos bleuets, et bien là les deux plus gros transformateurs du Québec devront choisir entre les bleuets arrosés avec de l'insecticide du Nouveau-Brunswick et les bleuets sans pesticide du Québec. Ils ne pourront plus nous faire attendre après leurs boîtes vides, car nous aurons une place pour envoyer nos bleuets sans pesticide qui ont une plus-value puisqu'ils ne sont pas traités avec un insecticide.

### Congèlerie Héritier

Je ne comprends pas la position des dirigeants de Congèlerie Héritier (CH) de s'opposer au projet de ces 90 productrices et producteurs qui veulent elles et eux aussi se prendre en main et faire leur propre mise en marché.

### Le danger que craignent les administrateurs sans aucun intérêt de votre syndicat

L'article 4.01 de la convention de mise en marché qui sera débattu devant la Régie, je vous le présente. Faites-en votre propre interprétation.

4.01 Tout producteur doit livrer ses bleuets, provenant de bleuetières situées sur les terres du domaine de l'état et destinés à la transformation, à l'Acheteur autorisé de son choix ayant actuellement une usine de congélation sur le territoire du Plan Conjoint, lequel promet de les recevoir, afin de procéder à leur transformation et à leur mise en marché pour ce producteur, conformément à la présente convention.

Pour les fins de la présente convention, les terres du domaine de l'État désignent toute terre qui ne serait pas une propriété privée et comprennent tant les terres publiques intra-municipales (TPI) que les terres du domaine de l'État sous aménagement forestier régies soit par contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), soit par un contrat d'aménagement forestier (CtAF), ou par une convention d'aménagement forestier (CvAF).

CGB, dans sa requête déposée à la Régie, demande qu'une exemption soit prononcée pour lui permettre de recevoir des bleuets de producteurs sur terres publiques, ou à défaut que la Régie mette fin à cette disposition. Pour les raisons mentionnées plus haut, votre syndicat voit de façon positive cette demande et a pris position de l'appuyer devant la Régie des marchés agricoles.

Le Syndicat voit également un danger dans la position agressive prise par les acheteurs actuels, qui exigent le respect intégral de la protection que leur confère la « clause grand-père » de l'article 4.01 de la convention, au détriment non seulement du projet de CGB, mais également de tout autre projet de développement dans la filière du bleu.

Rappelons que cette clause 4.01, telle que la défendent les deux principaux acheteurs, vise à protéger leur mainmise sur la production en terres publiques et bloquer toute compétition sur cette source majeure d'approvisionnement. Il est étonnant, dans ce contexte, que Congèlerie Héritier ait choisi de joindre sa voix à la contestation du projet de CGB, alors qu'elle pourrait éventuellement faire les frais de cette même politique et se couper une source d'approvisionnement importante.

Cette situation inquiète grandement les administrateurs de votre syndicat. Ça serait une catastrophe de retourner dans la situation que l'on était avec seulement deux transformateurs au Québec.

Le Syndicat défend l'intérêt de l'ensemble de ses membres, peu importe où ils font usiner leurs bleuets. C'est l'intérêt de l'ensemble qui prime.

Ce que demandent les 90 productrices et producteurs de la Coopérative Grand Bleu concernant l'article 4.01, pourrait servir également à Congèlerie Héritier.

Pourquoi les propriétaires de Congèlerie Héritier s'opposent à la demande de la Coopérative Grand Bleu puisque ça servirait leur intérêt à eux aussi?

### Respect de la nature et préserver l'image de l'industrie du bleuets



Les représentants de votre syndicat ont reçu des photos pas tellement flatteuses pour l'ensemble des producteurs(trices) de bleuets.

Le respect de la nature est un sujet très d'actualité et il suffit parfois d'un très faible pourcentage de gens qui ne respectent pas l'environnement pour faire mal paraître l'ensemble des producteurs. Même si ces photos avaient été prises sur des terres privées, ce n'est quand même pas très joli à voir. N'attendons pas que ce soit diffusé dans les journaux ou sur les réseaux sociaux pour agir. Il en va de l'image de tous.

### Convention de mise en marché en bleuetière

Où nous en sommes avec la négociation d'une nouvelle convention :

À mon arrivée au SPBQ, avec les administrateurs sans aucun intérêt (puisque ce sont les seuls qui peuvent s'impliquer et connaître les démarches envisagées) on a conclu d'aller devant la Régie pour faire reconnaître nos droits contenus dans la convention.

Le droit de vérifier les coûts d'usinage ne nous a pas été accordé, même s'il avait été reconnu en 2002, mais lors de la signature du renouvellement de la convention en 2008, les dirigeants de votre syndicat ont retiré l'article 10.02 qui faisait partie de la première convention, et ce, sans consulter les membres du Syndicat, contre leur intérêt. Je vous présente le contenu de cet article qui a été retiré volontairement par la direction de votre syndicat en 2008 :

10.02 Les parties peuvent désigner une personne compétente pour procéder, dans l'un ou l'autre des établissements de l'Acheteur, en présence de l'Acheteur, à l'inspection et à la vérification des volumes livrés, à la vérification de l'exactitude des données concernant particulièrement l'établissement des frais d'usinage, frais de vente du produit fini, mauvaises créances, pertes en cours d'usinage, ainsi que l'exactitude des contributions retenues par l'Acheteur et remises au Syndicat, ainsi que les paiements effectués par l'Acheteur au producteur.

Avec cette clause à la nouvelle convention, nos chances auraient été beaucoup plus élevées à mon avis, mais vos élus doivent aujourd'hui composer avec ce qui a été fait dans le passé. Lors de la décision qu'a rendue la Régie en décembre 2019, même si le droit de vérifier les coûts d'usinage ne nous a pas été reconnu, la Régie a quand même permis à ce que l'on puisse vérifier les prix de vente pour savoir si vous aviez reçu votre juste part et si les bleuets ont été vendus au profit des producteurs, tel que spécifié dans la convention. Je vous présente cette liste des informations que la Régie nous permet de vérifier.

Après la décision de la Régie en décembre 2019, les administrateurs ont décidé de suivre le processus prescrit par la Régie afin de voir si la convention dans sa forme actuelle permet d'obtenir des résultats de vérification probants et crédibles.

Comme mentionné dans ce bulletin, les attentes pour commencer cette fameuse vérification sont interminables. J'ai l'impression que l'on essaie d'étirer au maximum le début de cette vérification. **POURQUOI?**

Personnellement, peut-on croire que l'on espère un gros changement lors des élections des administrateurs aux deux assemblées générales annuelles à venir et qui seront tenues en 2021, pour faire annuler cette vérification? À mon avis personnel, c'est presque le seul échappatoire qui existe pour les transformateurs qui voudraient échapper à cette vérification prescrite par la Régie dans sa décision et ce sont les membres du Syndicat qui auront le dernier mot, puisque le Syndicat leur appartient et ce sont eux qui choisissent leurs représentants par vote secret. À vous productrices et producteurs de décider ce que vous voulez dans l'avenir. Vous revient-il de l'argent sur les récoltes 2017 et 2018? Seule une vérification vous donnera réponse à cette question.

Pour l'instant, je peux vous assurer que tous les administrateurs sans aucun intérêt sont aussi déterminés que moi de faire cette vérification car s'il nous revient de l'argent, on veut l'avoir. Après cette vérification, on pourra savoir s'il y a du positif dans cette convention et on pourra mieux se positionner pour la suite des choses. Vos administrateurs sans aucun intérêt ont décidé d'attendre la vérification des prix de la récolte 2017-2018 avant d'établir la meilleure stratégie à adopter. L'année 2021 sera sans doute un gros point tournant pour l'avenir de votre syndicat et c'est en participant à ses assemblées générales annuelles que vous déterminerez votre avenir.

## Liste des documents nécessaires à la réalisation de la vérification :

1. Le détail du calcul du prix final versé aux producteurs membres du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec pour la récolte de 2017 par Les Bleuets sauvages du Québec inc. et Bleuets Mistassini ltée;
2. Le rapport sommaire des producteurs pour la saison 2017;
3. Toute conciliation des frais de transport, d'emballage, d'assurance cargo, de transformation et tous autres frais inclus dans le calcul du prix;
4. La conciliation des quantités déclarées au Syndicat des producteurs de bleuets du Québec pour la saison 2017 et 2018;
5. Toute résolution du conseil d'administration en lien avec le calcul du prix récolte;
6. Le registre des ventes de bleuets « Fancy », avec les quantités, pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
7. Les dix contrats de vente les plus importants pour la vente de bleuets « Fancy » signés pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
8. Les 30 factures de vente les plus importantes de bleuets « Fancy » pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
9. Le registre des ventes de bleuets « sous-produit », avec les quantités, pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
10. Les dix contrats de vente les plus importants pour la vente de bleuets « sous-produit » signés pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
11. Les 30 factures de vente les plus importantes de bleuets « sous-produit » pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
12. Le rapport identifiant toutes les ventes en devises étrangères;
13. Tout contrat de change obtenu durant les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
14. Le rapport d'inventaire de bleuets au 31 juillet des années 2016 à 2018 de toutes les usines (« Fancy » et « sous-produit »);
15. Le rapport détaillant tous les achats de bleuets aux différentes bleuetières pour la saison 2017 et 2018;
16. Le rapport informatique démontrant le poids brut total des bleuets entrés aux différentes usines pour la récolte 2017 et 2018 (rapport de pesée);
17. Le rapport informatique démontrant le poids total de bleuets « Fancy » produits pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
18. Le rapport informatique démontrant le poids total de bleuets « sous-produit » pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
19. Le rapport de calcul de la perte après la première transformation pour 2017 et 2018;
20. Le registre du total des expéditions de bleuets « Fancy » et « sous-produit » pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
21. Les quatre contrats de transport les plus importants pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
22. Le registre des ventes de bleuets biologiques avec les quantités pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
23. Les dix contrats de vente les plus importants pour la vente de bleuets biologiques signés pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
24. Les 30 factures de vente les plus importantes de bleuets biologiques pour chacun des exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
25. Le rapport d'inventaire de bleuets au 31 juillet 2016 à 2018 de toutes les usines pour les bleuets biologiques;
26. Le rapport informatique démontrant le total de bleuets biologiques pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2018;
27. Tout document présentant le sommaire des rabais volumes ou ristournes consentis à chacun des producteurs, de même que les volumes de ventes de ces producteurs.

## États financiers de votre syndicat

Je vous présente un sommaire des états financiers présentés au conseil d'administration.

Selon les recommandations de l'UPA, une entreprise devrait toujours avoir dans ses coffres une réserve financière pour fonctionner pendant une année et demie à deux ans sans revenu. C'est une protection pour traverser les hauts et les bas de Dame nature.

### OPÉRATION

Avec la rentrée des contributions en 2020, le fonds d'**opération**, qui est constitué des prélèvements de 0,01 \$ la livre, totalise un montant de 2 228 480,81 \$ avec les placements (réserve).

Le coût d'opération moyen des six dernières années s'élève à 567 727,88 \$. Pour se constituer une réserve de deux années, il faut mettre de côté un montant de 1 135 455,76 \$ en réserve.

Si on soustrait la réserve du montant total que l'on a en banque, cela donne un montant de 1 093,025,05 \$ que l'on peut dépenser au cours des 12 prochains mois.

### RECHERCHE

Avec la rentrée des contributions en 2020, le fonds de recherche et promotion, qui est constitué des prélèvements de 0,005 \$ la livre, totalise un montant de 968 960,67 \$ avec les placements (réserve).

Le coût des **recherches, de la promotion et de la mise en marché** moyen des six dernières années s'élève à 305 956,78 \$. Pour se constituer une réserve de deux années, il faut mettre de côté un montant de 611 913,56 \$ en réserve.

Si on soustrait la réserve du montant total que l'on a en banque, cela donne un montant de 357 047,11 \$ que l'on peut utiliser au cours des 12 prochains mois.

Pour bien comprendre, référez-vous au tableau 14a d'où la moyenne a été établie à partir de 2014 à 2019 inclusivement.

14a

**DÉPENSES OPÉRATION EXCLUANT LA RECHERCHE**

ANNÉE					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
530 973,58 \$	624 133,84 \$	703 006,08 \$	618 146,43 \$	510 555,39 \$	419 551,95 \$
MOYENNE DES SIX DERNIÈRES ANNÉES					
567 727,88 \$					

**DÉPENSES RECHERCHE EXCLUANT L'OPÉRATION**

ANNÉE					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
381 769,99 \$	211 191,83 \$	367 985,14 \$	444 106,97 \$	107 966,50 \$	322 720,23 \$
MOYENNE DES SIX DERNIÈRES ANNÉES					
305 956,78 \$					

Sous la présidence de M. Marc Larouche		Sous la présidence de M. Ghislain St-Pierre		Sous la présidence de M. Daniel Gobeil	
Opération	1 155 107,42 \$	Opération	1 321 152,51 \$	Opération	930 107,34 \$
Recherche	592 961,82 \$	Recherche	812 092,11 \$	Recherche	430 686,73 \$
Total	1 748 069,24 \$	Total	2 133 244,62 \$	Total	1 360 794,07 \$

Il faut également prévoir des dépenses pour la vérification des prix finaux 2017-2018, dont les démarches ne sont pas encore commencées et la firme d'auditeurs Mazars, choisie par les parties, est assez onéreuse, mais c'est le prix à payer si vous voulez savoir s'il vous manque de l'argent pour ces deux années-là.

Il faut également prévoir des dépenses additionnelles pour les démarches liées à la mise en marché, sans compter que presque tout ce que votre syndicat fait pour améliorer les revenus de ses membres est contesté. Ça prend de l'argent en banque pour faire comprendre à nos partenaires de l'industrie du bleuët que nous sommes déterminés plus que jamais à avoir la certitude que l'on obtient notre juste part des bénéfices réalisés avec la vente de nos bleuëts.

Deux raisons principales ont constitué cette réserve financière. Premièrement, on a eu la deuxième plus importante récolte après celle de 2016 et deuxièmement, vos représentants syndicaux ne donnent plus d'argent à la WBANA-Canada en attendant qu'ils nous fournissent les informations que votre syndicat leur a demandées.

Rappelez-vous les années 2016-2017 où les dirigeants de votre syndicat avaient donné presque  $\frac{3}{4}$  de millions de dollars à la WBANA. Si les administrateurs actuels de votre syndicat avaient donné les mêmes sommes, vous n'auriez pas le coussin financier que vous avez présentement et je vous rappelle que l'argent non versé à la WBANA depuis 2018, à  $\frac{1}{4}$  de cent la livre, s'élève à 578 585,16 \$. C'est avec cet argent que nous allons payer les frais des professionnels pour vérifier s'il vous revient des sommes d'argent pour les récoltes 2017-2018.

### Les indemnités journalières (perdiem) versées aux administrateurs de votre syndicat

Votre conseil d'administration a ajusté les indemnités journalières pour l'année 2021; ça faisait deux années qu'il n'y avait pas eu d'augmentation. La rémunération pour les assemblées du conseil d'administration et les comités est ajustée selon la durée de celles-ci, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- de 0 h 00 à 3 h 00 : 90 \$;
- entre 3 h 00 et 6 h 00 : 180 \$;
- plus de 6 h 00 : 240 \$.

Le temps de travail pour le SPBQ est rémunéré à 30 \$/l'heure.

À noter que ce montant est inférieur à la moyenne des salaires versés aux employés du SPBQ et que votre syndicat n'a pas d'avantages sociaux et pas de semaines de vacances à payer aux administrateurs, et il n'a pas à leur payer les 12 congés fériés, etc., qui sont payés à des employés. En plus, les indemnités journalières versées à un administrateur sont imposables pour ce dernier, puisque c'est un gain imposable.

Lorsque je participe à un Conseil général de l'UPA, je reçois plus d'argent que lorsque je participe à un conseil d'administration de votre syndicat. Tout cela pour vous faire réaliser que cet ajustement n'est pas exagéré.

### Combien la direction (président et directeur général) vous a coûté au fil des ans

2010	79 773,00 \$	Président : Gérard Baril Présidents par intérim : Clément Tremblay, Alain Lepage et Marc Larouche Directeur général : Daniel Simard
------	--------------	---

2011	74 106,26 \$	Président : Marc Larouche Directeurs généraux : Daniel Simard et Gilbert Desrosiers
2012	64 351,62 \$	Président : Marc Larouche Directeurs généraux : Gilbert Desrosiers et Gervais Laprise
2013	77 269,01 \$	Président : Marc Larouche Directeur général : Gervais Laprise
2014	84 617,06 \$	Président : Marc Larouche Directeur général : Gervais Laprise
2015	83 746,20 \$	Président : Marc Larouche Directeur général : Gervais Laprise
2016	88 277,25 \$	Présidents : Marc Larouche et Ghislain St-Pierre Directeur général : Gervais Laprise
2017	91 088,06 \$	Président : Ghislain St-Pierre Directeur général : Gervais Laprise
2018	84 329,23 \$	Présidents : Ghislain St-Pierre et Daniel Gobeil Directeur général : Gaétan Dallaire
2019	72 047,66 \$	Président : Daniel Gobeil Directeurs généraux : Stéphane Dufour et Jacques Dallaire
2020	70 359,07 \$	Président : Daniel Gobeil Coordonnateur à la direction : Jordi Vinals

Je vous offre cette information pour que vous soyez en mesure de comparer les déboursés effectués au fil des années.

Daniel Gobeil, président



Photo gagnante du concours photo

## Concours de photos de bleuëtères – Les gagnants



Nous sommes heureux de vous annoncer les gagnants du concours de photos de bleuëtères :



1<sup>ère</sup> catégorie : les deux producteurs(trices) gagnants pour les photos sans machinerie, bâtiments, personnages ou animaux mettant en scène des bleuëtères lors de la floraison, de la récolte et à l'automne sont :

- Madame Aude Rokosz.
- Monsieur Normand Renaud.



2<sup>e</sup> catégorie : les deux producteurs gagnants pour les photos de bleuëtère où l'on aperçoit des bâtiments, machineries, personnages, véhicules, camions, remorques et autres sont :

- Monsieur Réjean Tremblay;
- Monsieur Noël Lambert.



3<sup>e</sup> catégorie : les deux producteurs gagnant pour les photos de travaux en bleuëtère, d'épandage d'écorce, d'intrants, de sarclage des mauvaises herbes, de cueillette de bleuëts à la main ou avec récolteuse, chargement des boîtes de bleuëts, fauchage d'automne, brûlage et autres sont :

- Monsieur Roger Perron;
- Monsieur Jean-Marc Paradis pour la Bleuëtère Coopérative de St-Thomas Didyme.

Rappelons que chaque photo reçue et sélectionnée donnait droit à un coupon pour le tirage au sort des six bons d'achat d'essence d'une valeur de 50 \$ chacun.

Les gagnants recevront sous peu leur prix par la poste. Un grand merci à chacun des participants et félicitations à tous les gagnants!



## Infos–Recherches

### Chronique du chercheur

Chers(ères) producteurs(trices) de bleuets sauvages,

Il me fait plaisir de participer pour la toute première fois au bulletin Le Bleuets. Dans un premier temps, laissez-moi prendre quelques lignes pour me présenter. Je suis professeur régulier au département des sciences fondamentales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) depuis 2013 et agronome depuis 2011. Dès mon arriv  en poste à titre de professeur, j'ai tout de suite réservé une partie bien spéciale de ma programmation de recherche au bleuets sauvage. Depuis et avec l'aide de précieux collaborateurs régionaux (Jean Lafond, Marie-Ève Moreau, Charles-A. D. Bouchard, Pierre-Olivier Martel, Jo l Lacasse), nous avons réussi à construire, aux fils des années, une programmation de recherche importante dans le domaine. Une belle fierté individuelle et surtout collective!

Pour cette première chronique, je souhaitais vous informez des retombées, et particulièrement de retombées monétaires reliés aux investissement fait par votre Syndicat à mes projets de recherche. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le SPBQ possède un Fonds dédié à la recherche et à la promotion. Par ailleurs, nombreuses sont les productions/fédérations qui « jalouses » cette situation, c'est tout à votre honneur!

Parmi les questions qui m'ont été adressées par les dirigeants de votre Syndicat, quelques-unes portaient sur les retombées de leurs investissements. Par exemple, est-ce que l'argent du Syndicat paie seul la recherche? Est-ce que l'argent donné par le Syndicat est utilisée pour aller chercher d'autres financements? En d'autres mots, est-ce que vous utilisez intelligemment l'argent du Syndicat? J'ai tenté une réponse à ces questions.

Le SPBQ investit essentiellement dans deux projets de recherche auxquels je suis impliqué, à savoir le projet à la BER1 et un autre à la BER2. Pour les moins initiés, l'acronyme BER vient du terme Bleuetsière d'Enseignement et de Recherche (BER).

- Le projet à la BER1 est un projet de recherche appliqué testant vos pratiques agricoles telles que le type de fauche, l'utilisation de fongicides et d'engrais. Par ailleurs, l'émission La Semaine Verte a diffusé un reportage sur ce projet en février dernier, vous l'avez peut-être déjà visionné. Le projet a débuté à l'automne 2016 et le Syndicat s'est engagé à y verser 35 000\$/année jusqu'en 2021. La contribution totale du Syndicat est donc de 175 000\$ pendant les 5 années du projet (Tableau 1). Soucieux que cette contribution du SPBQ soit optimisée et bonifiée, nous avons été en mesure d'obtenir d'autres financements totalisant jusqu'à maintenant plus de 404 000\$ (Tableau 1). Et ce n'est pas terminé, une année reste encore au projet.
- Le projet de la BER2 est un projet de mise en œuvre d'une bleuetsière d'enseignement et de recherche au Lac Saint-Jean. L'idée de la BER est fort simple : créer un site commun et publique dédié à la recherche et à l'enseignement sur le bleuets sauvage. Un lot boisé nous a été octroyé par le Gouvernement du Québec en 2016, alors que les activités d'aménagement (coupes, broyages, pesticides, etc.) seront achevées au printemps 2021. Depuis le début de cette aventure, nous avons été en mesure d'obtenir plus de 900 000\$ pour le financement de ce projet, alors que la contribution du Syndicat s'élève à 8 000\$ (Tableau 2). La première récolte de bleuets est prévue pour août 2022, où les profits (s'il y a lieu) seront investis pour la recherche. Un bel héritage à léguer aux prochaines générations!

En définitive, avec les 183 000\$ investis depuis 5 ans par le SPBQ dans les deux principaux projets de recherche auxquels je suis impliqués, nous avons été en mesure d'ajouter plus de 1.3 millions de dollars en financements pour la recherche sur le bleuets sauvage (Tableaux 1 et 2). Un travail acharné qui profite inévitablement aux producteurs et productrices de bleuets sauvage! Bien que les contributions du SPBQ ne sont pas nécessairement majoritaires à l'intérieur des différents projets, l'argent du Syndicat est salubre dans le sens où cet argent sert très souvent de catalyseur (levier) aux différents organismes subventionnaires. En d'autres mots, quand le Syndicat embarque dans un projet, les autres organismes suivent!

La recherche étant un secteur d'activité multidimensionnelles, plusieurs autres retombées d'autant plus importantes ne sont pas incluses dans ces tableaux, à savoir la formation des étudiants et du personnel hautement qualifié; les publications et les diffusions des résultats; la visibilité du secteur dans différentes sphères de la société (La Semaine Verte, Québec Science, etc.). Toutefois, la retombée ultime pour notre groupe de recherche est d'améliorer les conditions de culture du bleuets sauvage, c.-à-d. produire mieux/plus et à moindres coûts, pour qu'au final, les producteurs et productrices de bleuets sauvages puissent tirer leur épingle du jeu. Je suis d'avis qu'une industrie forte et résiliente repose sur deux piliers fondamentaux. Le premier pilier est la présence d'hommes et de femmes visionnaires, de convictions et travailleurs, à l'image des producteurs et productrices de bleuets sauvages de la région. Le second pilier est l'amélioration perpétuelle et sans cesse des façons de faire et ce, à tous les niveaux et à toutes les échelles des entreprises. L'innovation implique très souvent une remise en question de certains dogmes et une bonne dose de créativité, tout en respectant à la lettre une démarche scientifique stricte rigoureusement établie au début du 20<sup>e</sup> siècle. Créer et tester rigoureusement de nouvelles innovations tout en formant l'esprit critique et créatif de la prochaine génération de femmes et d'hommes, voilà les retombées ultimes et fondamentales des projets de recherche que nous menons!

En terminant, une page *Facebook* de la BER a été créée il y a quelques mois. J'invite donc les membres du SPBQ à faire une demande d'adhésion pour vous tenir informé de nos activités de recherche et d'enseignement.

En ces temps plus que difficiles, je vous souhaite une excellente saison 2021, une météo sans gel, et du bon temps en compagnie de vos proches.

Cordialement,



Maxime Paré, PhD, agr.  
Professeur/chercheur  
Université du Québec à Chicoutimi,  
maxime.pare@uqac.ca

PS – Je vous présente le tout nouveau logo de la BER.

**Tableau 1. Financements du projet à la BER1 en date du 11 février 2021.**

Organismes †	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
SPBQ	35 000\$	35 000\$	35 000\$	35 000\$	35 000\$	175 000\$
CRSNG, programme RDC	35 000\$	35 000\$	35 000\$	35 000\$	35 000\$	175 000\$
CRSNG, bourses étudiantes		17 500\$	22 000\$	22 000\$	17 500\$	79 000\$
Centre SÈVE			15 000\$	15 000\$		30 000\$
FRAN-02	28 334\$	28 333\$	28 333\$			85 000\$
AAC	2 160\$	4 320\$	4 320\$	4 320\$	4 320\$	19 440\$
CAFN	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	10 000\$	50 000\$
UQAC	14 000\$	14 000\$	14 000\$	14 000\$	14 000\$	70 000\$
<b>TOTAL</b>						<b>579 440\$</b>

† SPBQ : Syndicat des Producteurs de bleuets du Québec. CRSNG : Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie du Canada. FRAN-02 : Fonds de Recherche en Agriculture Nordique. AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada. CAFN : Corporation d'Aménagement Forêt Normandin. UQAC : Université du Québec à Chicoutimi.

**Tableau 2. Financements du projet à la BER2 en date du 11 février 2021.**

Organismes †	2018	2019	2020	TOTAL
SPBQ			8 000\$	8 000\$
MAMH	159 265\$	159 265\$	259 267\$	477 797\$
MFFP	359 450\$			359 450\$
MAPAQ			7 290\$	
UQAC	7 880\$	7 880\$	7 880\$	23 640\$
FUQAC	8 000	8 000\$	8 000\$	24 000\$
<b>TOTAL</b>				<b>900 177\$</b>

† SPBQ : Syndicat des Producteurs de bleuets du Québec. MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. MAPAQ : Ministère de l'Agriculture du Québec. UQAC : Université du Québec à Chicoutimi. FUQAC : Fondation de l'UQAC.



Photo. Application des engrais par un étudiant dans une parcelle de recherche. Site BER1, le 9 juin 2020.

## Webinaires bleuets

En cette période particulière, la traditionnelle Journée Bleuet se transforme en Webinaires et se tiennent sur deux jours. La journée du 10 mars ayant connu un franc succès, nous vous à participer à vous inscrire pour celle 17 mars prochain.

Suivez ce lien pour voir la programmation et remplir le formulaire d'inscription : [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/saguenaylacsaintjean/Calendrier/Pages/Webinaires-bleuets-du-Saguenay--Lac-Saint-Jean](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/saguenaylacsaintjean/Calendrier/Pages/Webinaires-bleuets-du-Saguenay--Lac-Saint-Jean).



## Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Demandes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) – Prêt de 60 000 \$ :

Tel qu'annoncé dans les derniers mois, le prêt offert dans le cadre du programme CUEC est passé de 40 000 \$ à 60 000 \$.

La date limite pour faire la demande du prêt ou de la bonification est le 31 mars 2021.

Notez que la partie non remboursable du prêt sera imposée dans l'année de l'octroi du prêt.

Pour plus de détails concernant les critères d'admissibilité, visitez le site web <https://ceba-cuec.ca/fr/> ou contactez votre institution financière.

# La Financière agricole du Québec vous informe



## Assurance récolte La campagne d'adhésion printanière est en cours!

Février 2021

À vos calendriers! La campagne d'adhésion 2021 pour les [protections printanières à l'assurance récolte](#) est en cours. Des nouveautés ont été apportées afin d'offrir la protection la plus adaptée à votre réalité. Le [Programme d'assurance récolte](#) (ASREC), c'est une protection pour vos récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. C'est un outil de gestion des risques indispensable!

### Six bonnes raisons pour y adhérer!

- Vos récoltes bénéficient d'une protection annuelle.
- Vous avez la liberté d'assurer une ou plusieurs de vos cultures.
- Vous pouvez choisir parmi différents niveaux de protection celui qui vous convient le mieux.
- Vous assumez seulement 40 % du coût de la prime.
- Les gouvernements assument 100 % des frais administratifs.
- Des indemnités vous seront versées rapidement en cas de dommages causés à vos récoltes.

### Dates de fin d'adhésion

- 1<sup>er</sup> avril : Pommes Plan B
- 24 juin : Maïs sucré de transformation et Pois verts de transformation
- 15 juillet : Haricots de transformation
- Dernière journée de semis ou de plantation : Brocolis, choux-fleurs et cornichons de transformation
- 30 avril : Toutes les autres protections

### Nouveautés à l'ASREC pour 2021

#### Pommes de terre de table – Prix unitaire biologique

Un prix unitaire biologique est maintenant offert pour les pommes de terre de table.

#### Foin – Option 4<sup>e</sup> fauche

L'option 4<sup>e</sup> fauche s'ajoute aux options de fauches déjà offertes pour la protection Foin, et ce, pour certaines régions.

#### Céréales, maïs-grain et protéagineuses – Seuils d'abandon révisés

Les seuils d'abandon ont été révisés à la hausse pour les cultures de céréales, maïs-grain et protéagineuses.

#### Blé d'alimentation humaine – Prix unitaire spécifique

Un prix unitaire spécifique pour l'Agriculture Raisonnée™ certifiée par Les Moulins de Soulanges est maintenant offert.

#### Rappel – Maïs-grain

Pour une seconde année, l'option de prix unitaire « prix de marché », qui représente une bonification du prix unitaire standard de 30 \$/tonne, est toujours offerte.

Vous désirez approfondir votre compréhension de la protection d'assurance récolte Foin et pâturages?

[Visionnez notre webinaire](#)

1 800 749-3646 | [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)



## Prix récolte 2020 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 <sup>ère</sup> avance et prix de départ (\$/lb)	2 <sup>e</sup> avance du 1 <sup>er</sup> décembre (\$/lb)	3 <sup>e</sup> avance du 1 <sup>er</sup> avril (\$/lb)	4 <sup>e</sup> avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
<b>BLEUETS MISTASSINI</b>						
Conventionnel	0,50 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,6851 \$
Sans pesticide	0,50 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,685 \$
Biologique	0,70 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,885 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
<b>BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC</b>						
Conventionnel	0,50 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,685 \$
Sans pesticide	0,50 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,685 \$
Boréal	0,50 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,685 \$
Biologique	0,70 \$	0,20 \$			0,015 \$	0,885 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
<b>CONGÈLERIE HÉRITIER</b>						
Conventionnel	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Sans pesticide	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Biologique	0,70 \$				0,015 \$	0,685 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

## Réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt de la part du public. **Suivez-nous** sur **Facebook** et **YouTube** via « **Le bleuet, perle des p'tits fruits** ».

De plus, **joignez le groupe privé** « **L'Industrie du bleuet sauvage** » qui s'adresse aux producteurs de bleuets et aux intervenants.

## Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « [www.spbq.ca](http://www.spbq.ca) » ou via le « [www.perlebleu.ca](http://www.perlebleu.ca) ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche*, et le *Guide de production*.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuet depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que leurs signataires.



Plusieurs recettes y sont également publiées et la recette en vedette ce mois-ci est bien de saison : **QUENELLES AUX BLEUETS SAUVAGES AVEC SAUCE AUX ABRICOTS.**

## Affiche « Zone de biosécurité »



Plusieurs affiches sur les mesures contre la mouche du bleuet n'ont pas encore trouvé preneur.

N'hésitez pas à passer au SPBQ pour vous en procurer.

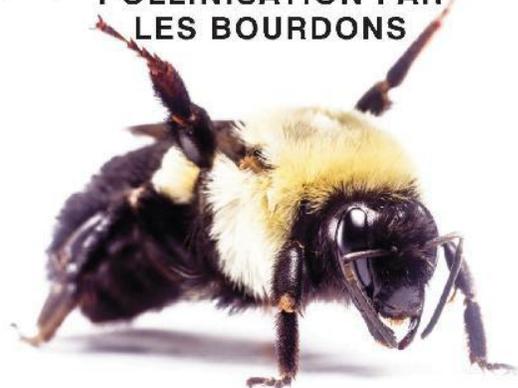
## En pièces jointes

- Tableau de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil
- Offre de Koppert Canada



# QUAD™

POLLINISATION PAR  
LES BOURDONS



**Assurez une bonne pollinisation de vos cultures avec les QUADS de bourdons Koppert!**

- **COMMANDER TÔT pour GARANTIR la livraison.**
- Restent actifs les jours froids, nuageux et pluvieux.
- Peut être utilisé en combinaison avec les abeilles.



[www.koppert.ca](http://www.koppert.ca)



**KOPPERT CANADA LIMITED**

40 Ironside Crescent, Unit # 3, Scarborough, ON M1X 1G4  
Téléphone : 416-291-0040, Sans frais : 1-800-567-4195,  
Courriel : commandes@koppert.ca

**LISTE DE PRIX 2021**

**Prix par QUAD**

**Frais Transport par QUAD**

<b>1 - 10 QUADS</b>	<b>\$335.85</b>	<b>\$27.50</b>
<b>11- 24 QUADS</b>	<b>\$326.75</b>	<b>\$27.50</b>
<b>25 - 99 QUADS</b>	<b>\$306.00</b>	<b>\$25.00</b>

**Attention :**

À partir du 15 février, les commandes attribuées seront selon le principe du premier arrivé premier servi dans la limite des stocks disponibles.

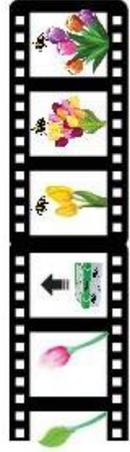
**COMMANDEZ AVEC VOTRE REPRÉSENTANT AU QUÉBEC**

Thierry CHOUFFOT Cell: 514-968-9636 Courriel : tchouffot@koppert.ca

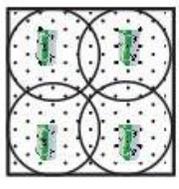
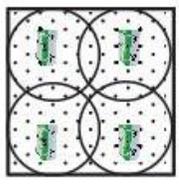


# QUAD™

## LES BONNES PRATIQUES

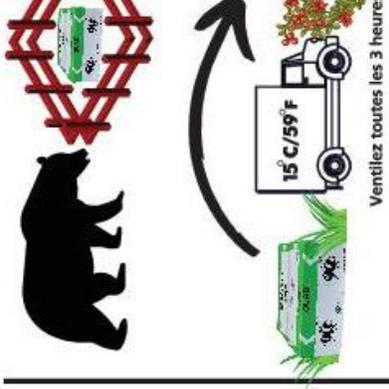


+ 100 M



Protégez les ouvertures du vent dominant



Pour plus d'information sur l'utilisation du QUAD, scannez le QR code pour consulter le mode d'emploi



**KOPPERT**  
MULTIPLYING POTENTIAL